MAIRIE DE PARIS

Direction de l'Urbanisme

Service de l'Aménagement

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS
18 MARS 2019
Service des collectivités locales et du contentieux

Bilan de la concertation préalable à l'opération d'aménagement urbain du secteur Bédier-Oudiné (13e)

La Maire de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 300-1, L. 103-2 et suivants et R. 103-1 ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris en date du 12 avril 2016 publié au bulletin municipal officiel du 26 avril 2016 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable relatifs à l'opération d'aménagement du secteur Bédier - Oudiné (13e);

Vu le bilan de la concertation préalable tel qu'annexé au présent arrêté ;

Considérant que la concertation a permis d'établir un diagnostic des enjeux et de partager les objectifs et intentions urbaines mais également de définir des choix d'orientation et de permettre au projet d'évoluer ;

Considérant désormais qu'il y a lieu de clore la procédure de concertation préalable et, pour ce faire, d'en approuver le bilan ;

Considérant les objectifs fixés:

- Désenclaver les quartiers par la création d'un nouveau maillage de voies publiques de dessertes permettant de fractionner les vastes îlots et de reconstituer des façades urbaines ouvertes favorisant l'animation, les flux et les usages ;
- Renforcer la mixité sociale par la création de logements intermédiaires et/ou en accession à la propriété ;
- Renforcer la mixité fonctionnelle par la création ou le repositionnement d'activités économiques et commerciales pour répondre aux besoins des habitants et usagers du quartier, travailler sur des possibilités d'emploi local, animer les rez-de-chaussée sur rue et favoriser l'articulation et les liens avec les quartiers voisins ;
- Créer des continuités végétales en mettant à profit la présence de la Petite Ceinture Ferroviaire et du potentiel paysager existant de la ceinture verte ;
- Renforcer les liens urbains, sociaux et fonctionnels avec le secteur d'aménagement Paris-Rive-Gauche et inscrire le territoire dans la dynamique de l'Arc de l'Innovation ;
- Revaloriser l'offre en équipements publics et lui donner un rôle fédérateur et structurant dans la recomposition de Bédier-Oudiné : démolition / reconstitution du groupe scolaire Franc-Nohain, des équipements de la rue Oudiné (crèche et centre d'animation) ; accompagnement de la mise aux normes du stade Boutroux et valorisation de son patrimoine arboré ;
- Reconsidérer la place des immeubles de logement social existants et étudier les améliorations urbaines potentielles de cette offre de logements ;

Imprimé sur du papier recyclé 90 g - Label Ange Bleu - MP00033

Considérant que lors de cette concertation, les habitants ont exprimé un avis sur les interventions à mener sur les immeubles existants, sur la nature de certains espaces publics à créer au regard de leurs impacts environnementaux, sur la nécessité de renforcer la protection contre les nuisances du périphérique et sur des éléments de calendriers ;

Arrête :

Article 1 : Est approuvé le bilan de la concertation préalable relative à l'opération d'aménagement urbain du secteur de Bédier-Oudiné qui vient clore la procédure.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et sera affiché à l'Hôtel de Ville et en Mairie du 13ème arrondissement. Une copie sera adressée à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

Fait à Paris, le 13 MARS 2019

Pour la Maire de Paris et par délégation,
Le Directeur de l'Urbanisme

Claude PRALIAUD

Le bilan de concertation est consultable pendant 2 mois au Pôle Accueil et Service à l'Usager (PASU) aux jours et horaires suivants :

Direction de l'urbanisme - PASU – 6 promenade Claude Lévi-Strauss – 75013 Paris – Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 16h45 sauf le mercredi où la fermeture méridienne est de 12h00 à 14h00.

Bilan de la concertation préalable à l'opération d'aménagement urbain du secteur Bédier - Oudiné (13e)

SOMMAIRE

SOMMAIRE 3
Introduction 5
Le contexte 5
Le bilan de la concertation 6
1. Les objectifs d'aménagement poursuivis par le projet urbain : 6
L'arrêté de la DU du 12 avril 2016 a approuvé les objectifs d'aménagement suivants : 6
2. Déroulement de la concertation 8
2.1 Cadre réglementaire : les modalités de la concertation préalable à l'opération d'aménagement urbain du secteur Bédier-Oudiné 8
2.1.1 Article 2 : Les modalités de la concertation préalable prescrites par l'arrêté DU du 12 avril 2016 sont les suivantes : 8
2.1.2 Article 4 : La concertation préalable fera l'objet d'un bilan pris dans les mêmes formes que la détermination des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation 8
2.2 Dispositif de concertation mis en œuvre 8
2.2.1 Actions de proximité 8
2.2.2 Temps de concertation dans le quartier Bédier de 2016 à 2018 9
2.2.3 Temps de concertation dans le quartier Oudiné - Chevaleret de 2016 à 2018 9
2.2.4 Réunion publique de restitution commune aux deux quartiers du 27 novembre 2018 11
2.3 Les mesures de publicité et les moyens d'information des participants 11
2.3.1 Affichage dans l'espace public et publication dans la presse 11
2.3.2 Supports de communication supplémentaires 14
2.3.2 Information dématérialisée 17
2.4 Bilan quantitatif 18
3. Synthèse de la concertation quartier Bédier 19
3.1 Les attentes du projet urbain et les propositions issues de la concertation 19
3.1.1 Une demande d'écoute 19
3.1.2 Des attentes liées à la cohésion sociale et à la vie de quartier 19
3.1.3. Améliorer la circulation et maintenir le stationnement pour améliorer la sécurité et le confort 21
3.1.4. Préserver et accentuer la végétalisation du quartier 21
3.2 La prise en compte de la concertation préalable dans le scénario d'aménagement – Bédier 22
3.2.1. Renforcer le désenclavement du quartier 22
3.2.2. Affirmer des polarités 23
3.2.3. Diversifier les fonctions 23
4. Synthèse de la concertation quartier Oudiné –Chevaleret 25
4.1 Les attentes du projet urbain et les propositions issues de la concertation 25

4.1.1 Réaliser un projet ambitieux et informer régulièrement les habitants 25
4.1.2 Un quartier profondément repensé 25
4.1.3 Des équipements confortables et fédérateurs 26
4.1.4 Des espaces publics supports de convivialité et de nouveaux usages 27
4.1.5 De nouveaux programmes dans le quartier 28
4.2 La prise en compte de la concertation préalable dans le scénario d'aménagement – Oudiné - Chevaleret 28
4.2.1 Un scénario retenu qui tient compte du besoin d'ouverture et de profonde reconfiguration du quartier 28
4.2.2 Une programmation incluant de nouvelles fonctions et un nouveau souffle pour les équipements publics 29
4.2.3 Une trame qui dégage de nouveaux espaces publics pour accueillir des usages variés 30
5. Des engagements de la Ville de Paris concernant le relogement 32
Conclusion 32

Introduction

Le contexte

Le secteur opérationnel élargi Bédier – Oudiné a été retenu par l'ANRU comme projet d'intérêt régional dans le cadre de son Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain. Cette inscription, qui confirme la légitimité et la pertinence de la poursuite des actions engagées par la Ville de Paris dans cette partie du 13ème arrondissement, permettra au secteur Bédier – Oudiné de bénéficier de nouveaux financements de l'Etat et d'autres partenaires institutionnels pour la réalisation d'études et de travaux.

Le secteur Joseph Bédier – Porte d'Ivry avait déjà fait l'objet d'un projet d'aménagement, lancé dans le cadre du Grand Projet de Renouvellement Urbain (GPRU) et conduit par l'aménageur SEMAPA dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté créée en 2005, par la Ville de Paris et le bailleur social Paris-Habitat.

Dans le cadre de la définition d'une nouvelle dynamique d'intervention au bénéfice des quartiers populaires de la capitale, la Ville de Paris a décidé d'étendre ce projet au secteur Oudiné – Chevaleret, au nord du boulevard Masséna. Les secteurs Bédier – Porte d'Ivry et Oudiné – Chevaleret présentent en effet des similitudes dans leurs caractéristiques et leur fonctionnement.

Les difficultés :

- Des coupures urbaines (boulevard périphérique, boulevard Masséna, voies surélevées de la petite ceinture ferroviaire, effet frontière des « limites » de l'opération d'aménagement Paris Rive Gauche)
- Une faible présence de commerces et d'activités économiques
- Un parc de logement essentiellement social
- Des espaces collectifs ou publics insuffisamment valorisés, peu ou mal utilisés, voire détournés
- Une desserte intérieure insuffisante et des façades urbaines fermées et peu accueillantes.

Les atouts :

- Une bonne desserte en transports en commun
- Une dynamique de rénovation en cours et des bailleurs sociaux impliqués
- Des ressources végétales et une forte potentialité paysagère
- La proximité du secteur opérationnel Paris Rive Gauche et de pôles d'animation du 13ème arrondissement (rue de Patay, avenue d'Ivry)
- Un positionnement dans l'est parisien et aux portes de la capitale au cœur du développement métropolitain et de l'innovation.
- Commerces et équipements constituent par ailleurs un trait d'union fort entre ces deux quartiers que les récents aménagements du boulevard Masséna ont encore contribué à rapprocher.

Le projet NPNRU Bédier-Oudiné répond à plusieurs objectifs d'aménagements énoncés dans l'arrêté du 12 avril 2016 présenté ci-dessous.

Le bilan de la concertation

Conformément au Code de l'Urbanisme, dans ses articles L. 300-1, L. 103-2 et suivants et R. 103-1, l'arrêté DU du 12 avril 2016 a défini les modalités de la concertation préalable à l'opération d'aménagement urbain du secteur Bédier Oudiné.
Après un rappel des grands objectifs d'aménagement poursuivis, le bilan retrace le déroulement des actions de concertation conduites entre janvier 2016 et décembre 2018, restitue la teneur des observations, attentes et propositions formulées par les participants et précise la manière dont celles-ci ont été prises en compte dans la poursuite des études sur le projet urbain.

1. Les objectifs d'aménagement poursuivis par le projet urbain :

L'arrêté de la DU du 12 avril 2016 a approuvé les objectifs d'aménagement suivants :

- Désenclaver les quartiers par la création d'un nouveau maillage de voies publiques de desserte permettant de fractionner les grands îlots et de reconstituer des façades urbaines ouvertes favorisant l'animation, les flux et les usages ;
- Renforcer la mixité sociale par la création de logements intermédiaires et/ou en accession à la propriété ;
- Renforcer la mixité fonctionnelle par la création ou le repositionnement d'activités économiques et commerciales pour répondre aux besoins des habitants et usagers du quartier, travailler sur des possibilités d'emploi local, animer les rez-de-chaussée sur rue et favoriser l'articulation et les liens avec les quartiers voisins ;
- Créer des continuités végétales en mettant à profit la présence de la Petite Ceinture Ferroviaire et du potentiel paysager existant de la ceinture verte ;
- Renforcer les liens urbains, sociaux et fonctionnels avec le secteur d'aménagement Paris-Rive-Gauche et inscrire le territoire dans la dynamique de l'Arc de l'Innovation ;
- Revaloriser l'offre en équipements publics et lui donner un rôle fédérateur et structurant dans la recomposition de Bédier-Oudiné : démolition / reconstitution du groupe scolaire Franc-Nohain, des équipements de la rue Oudiné (crèche et centre d'animation) ; accompagnement de la mise aux normes du stade Boutroux et valorisation de son patrimoine arboré ;
- Reconsidérer la place des immeubles de logement social existants et étudier les améliorations urbaines potentielles de cette offre de logements.

Le projet de ZAC, qui a évolué au cours des études, a été stabilisé en décembre 2018 :

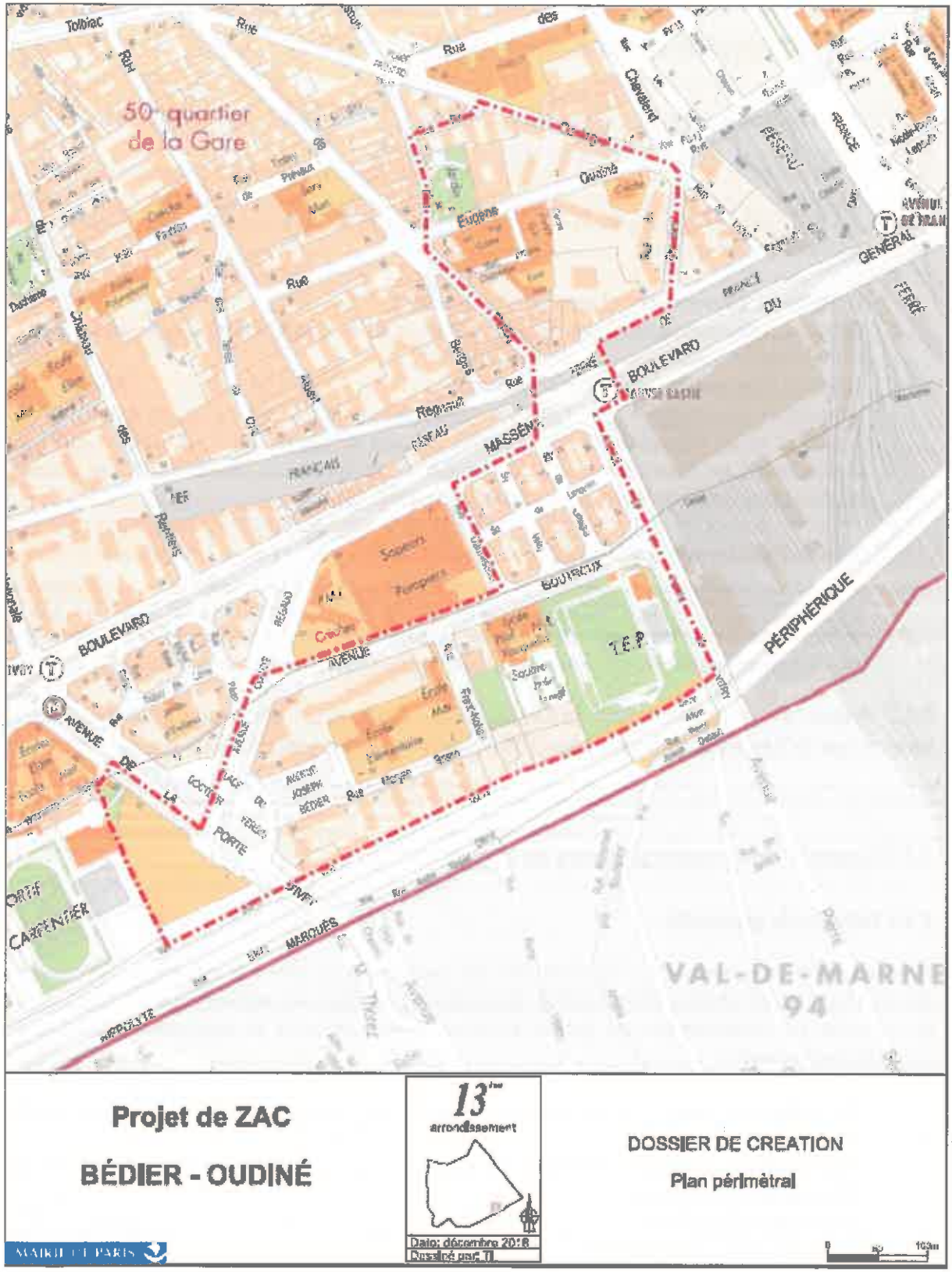
50e quartier
de la Gare
Tolbiac
Rue
Eugène
Oudiné
Chevaleret
BOULEVARD
MASSÉNA
BOUTROUX
AVENUE
PÉRIPHÉRIQUE
GÉNÉRAL
T.E.P.
AVENUE
PORTE
CARPENTIER
MARQUÈS
VAL-DE-MARNE
94
Projet de ZAC
BÉDIER - OUDINÉ
13ème
arrondissement
Date: décembre 2018
Dessiné par: TI
DOSSIER DE CREATION
Plan périmètral
MAIRIE DE PARIS

2. Déroulement de la concertation

2.1 Cadre réglementaire : les modalités de la concertation préalable à l'opération d'aménagement urbain du secteur Bédier-Oudiné

2.1.1 Article 2 : Les modalités de la concertation préalable prescrites par l'arrêté DU du 12 avril 2016 sont les suivantes :

- La tenue de deux ateliers de partage de diagnostic ;
- La tenue d'au moins quatre événements thématiques du type ateliers, marche urbaine, ... ;
- L'organisation d'au moins une réunion publique ;
- La tenue d'au moins une exposition publique ;
- L'ouverture d'un registre papier mis à la disposition du public lors des ateliers, de la réunion publique et de l'exposition pour recueillir les avis et observations du public ; entre ces événements, ce registre sera mis à disposition du public au centre social de la caisse d'allocations familiales situé 1-3, rue Eugène Oudiné, (13è) ;
- Le public pourra retrouver toutes les informations liées au projet sur le site internet de la Ville de Paris sur une page dédiée ;
- La création d'une adresse électronique dénommée concertationbedieroudine@imaginons.paris dédiée à la concertation sur le projet afin de collecter les avis et observations du public et dont le résultat sera retranscrit au même titre que le registre papier lors du bilan de la concertation mentionné à l'article 4 ci-dessous ;

2.1.2 Article 4 : La concertation préalable fera l'objet d'un bilan pris dans les mêmes formes que la détermination des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation.

2.2 Dispositif de concertation mis en œuvre

2.2.1 Actions de proximité

Plusieurs temps de présence sur le terrain ont été organisés pour aller à la rencontre des habitants des quartiers Bédier et Chevaleret Oudiné, les inviter à participer aux rendez-vous de concertation, les informer sur l'avancement des projets et recueillir des éléments de diagnostic en amont des premiers événements :

- 17 entretiens avec les associations locales, les commerçants et les gestionnaires d'équipements,
- Une vingtaine d'ateliers mobiles à la sortie des écoles, en pieds d'immeubles ou lors d'événements de quartier,
- 1 marche exploratoire,
- 2 sessions de porte à porte.

Les échanges informels lors de cette présence sur le terrain n'ont pas donné lieu à des comptes rendus publics mais ont alimenté la réflexion sur le projet d'aménagement et ont permis de s'appuyer sur des acteurs ressources pour remobiliser les habitants marqués par une certaine

lassitude ou un sentiment d'abandon. À ce titre, ces actions de proximité ont pleinement contribué à la réussite du dispositif de concertation mis en œuvre.

2.2.2 Temps de concertation dans le quartier Bédier de 2016 à 2018

4 ateliers de concertation ont été organisés entre janvier 2017 et mai 2018 :

- atelier du 31 janvier 2017 : partage et enrichissement du diagnostic, rappel des objectifs du projet, des acteurs et du calendrier
- atelier du 14 mars 2017 : échanges sur les scénarios d'aménagement
- atelier du 10 avril 2018 : point d'étape sur le projet et travail sur les espaces publics
- atelier du 15 mai 2018 : approfondissement sur le projet et les formes urbaines

La démarche de proximité sur le quartier Bédier, qui a permis d'établir un diagnostic, a débuté à l'été 2016. Elle s'est poursuivie par une session de porte-à-porte en janvier 2017 pour mobiliser les habitants en vue des ateliers de concertation. Un premier cycle de deux ateliers s'est tenu au premier semestre 2017. Après avoir présenté la démarche de projet, partagé et enrichi le diagnostic avec les participants, il a permis d'identifier les attentes prioritaires et de réfléchir à de premières orientations urbaines en termes d'usages et de dimensionnement des espaces. Les thèmes suivants ont été abordés : offre de stationnement, circulation, accessibilité de l'école et du square Boutroux, animations et cohésion sociale, commerces de proximité, confort et qualité des logements.

En 2018, un second cycle d'ateliers a été organisé pour présenter et approfondir les propositions de l'équipe projet. Les habitants ont formulé des préconisations sur les futurs espaces publics : rendre la place Yersin plus conviviale, limiter la perte de stationnements, améliorer la visibilité du square Boutroux et aménager des parcours piétons et sportifs. Le dernier atelier du 15 mai a permis de présenter le projet plus en détail et d'aborder la question des logements et des formes urbaines.

Des représentants de la Mairie du 13e arrondissement, de la Direction de l'Urbanisme et des bailleurs ont assisté aux ateliers de concertation conçus comme des temps de débat collectif. Pour faciliter la compréhension des enjeux du projet, des supports pédagogiques (diaporama, panneaux, plans grand format, maquette) ont été mis à disposition des participants.
Les documents et comptes rendus des ateliers de concertation ont été mis en ligne au fur-et-à-mesure sur le site paris.fr
La déléguée du Préfet était présente lors de la marche exploratoire du 4 octobre 2017, de l'atelier du 21 novembre 2017 et de la réunion publique du 27 novembre 2018.

2.2.3 Temps de concertation dans le quartier Oudiné - Chevaleret de 2016 à 2018

- Cycle 1 de mai à décembre 2016

3 ateliers de concertation, une réunion publique et une votation ont été organisés entre mai et décembre 2016 :

- atelier du 9 mai 2016 : partage et enrichissement du diagnostic
- atelier du 30 mai 2016 : échange sur les grands enjeux et les scénarii d'aménagement
- atelier du 13 juin 2016 : échange sur les scénarii d'aménagement, les formes urbaines et les espaces publics
- réunion publique du 29 juin 2016
- votation citoyenne du 7 au 18 décembre 2016

Un autre outil a également été utilisé pour informer et mobiliser un large public : des émissions sur une web radio du quartier. Deux émissions consacrées au projet ont été enregistrées dans les studios de « monparisfm » qui se trouvent au centre Paris Anim' Oudiné, et diffusées sur la web radio. La transmission d'informations et la mobilisation grâce à cet outil a permis de toucher des jeunes, qui connaissent les animateurs, qui participent à la radio et qui l'écoutent, et de parler du projet à un public ne résidant pas directement dans le quartier mais le connaissant.

La démarche de proximité sur le quartier, qui a permis d'établir un diagnostic, a débuté au début de l'année 2016. Le premier cycle de trois ateliers sur le quartier Chevaleret Oudiné a permis de partager et d'enrichir ce diagnostic issu des temps de présence sur le terrain, et de le confronter avec le diagnostic réalisé par l'équipe en charge de l'étude urbaine. Les ateliers ont ensuite permis de réfléchir à des pistes d'aménagement, puis de mettre au débat trois scénarios.
Les problématiques soulevées par les habitants sont similaires à celles rencontrées sur le quartier Bédier : des espaces publics qui ne jouent plus leur rôle de lieux de socialisation et de rencontre, une circulation automobile contraignante, des équipements dynamiques mais peu visibles et parfois méconnus, le besoin de rénover certains logements, et un quartier qui souffre d'une mauvaise image comparée à celle de Paris Rive-Gauche.
Lors du travail en atelier les réactions aux différents scénarios proposés par l'équipe projet ont fait émerger une majorité d'avis pour la démolition totale ou partielle de la barre Oudiné, et des inquiétudes concernant les modalités de relogement.

Des représentants de la Mairie du 13e arrondissement, de la Direction de l'Urbanisme et des bailleurs ont assisté aux ateliers de concertation et à la réunion publique du 29 juin. Lors de cette réunion publique, les élus se sont engagés à mettre en place un vote pour que l'ensemble des habitants du quartier puisse se prononcer sur les scénarios en ayant pris connaissance des éléments de contexte nécessaires. Une session de porte-à-porte menée en décembre 2016 dans les quatre immeubles (Elogie-Siemp et Paris Habitat) a permis d'expliquer les enjeux du vote aux habitants et de les inviter à se prononcer. Pour faciliter la compréhension des enjeux du projet, des supports pédagogiques (panneaux dans les loges des gardiens, plaquettes distribuées dans les boites aux lettres) ont été mis à disposition des participants et des temps d'information et d'échanges ont été organisés dans le quartier.
L'architecte conseil de l'ANRU était présent à l'atelier du 15 mai 2018, la déléguée du Préfet était présente lors de la réunion publique du 27 novembre 2018.

Les documents et comptes rendus produits à l'occasion de ces différents temps ont été mis en ligne au fur-et-à-mesure sur le site paris.fr

La votation citoyenne s'est déroulée du 7 au 22 décembre 2016 dans les loges des gardiens. Le vote était ouvert aux résidents de la barre Oudiné, de la barre rue du Chevaleret et de l'ensemble Paris Habitat rue Regnault, âgés de 16 ans ou plus. Trois scénarios d'aménagement étaient proposés.

Au total, 61% des habitants se sont exprimées. 80 % ont choisi le scénario 3 impliquant de démolir la barre Oudiné.

77 % des habitants de la barre Oudiné ont participé et 65% ont choisi le scénario 3.

- Cycle 2 d'octobre 2017 à mars 2018

Une balade urbaine et deux ateliers de concertation ont été organisés entre octobre 2017 et mars 2018 :

- balade du 4 octobre 2017 : point d'étape sur le projet et spatialisation des futurs espaces publics

- 3 micros-ateliers avec les représentants des lycéens du lycée Galilée, avec des jeunes usagers du centre Paris Anim' Oudiné et avec des habitants dans la cour en octobre 2017
- atelier du 21 novembre 2017 : synthèse sur l'aménagement et les ambiances des futurs espaces publics
- atelier du 22 mars 2018 : échanges sur la programmation du futur Centre Paris Anim'

Fin 2017, la concertation a repris pour présenter les esquisses de projet actualisées à la suite de la votation citoyenne et aborder les usages des futurs espaces publics. Une balade urbaine puis des micros-ateliers avec des publics cibles (notamment les élèves du lycée Galilée et les usagers du centre Paris Anim' Oudiné) ont précédé l'atelier du 21 novembre. A cette occasion les habitants de la barre Oudiné ont réitéré leurs interrogations sur le relogement et des précisions ont pu être apportées sur les types de logements programmés dans le projet. De nouvelles propositions ont été formulées pour l'aménagement de la voie nouvelle, de l'espace public central, du mail piéton, de la rue Marc-Antoine Charpentier et du mur du gymnase.
Le 22 mars 2018, un dernier atelier a permis d'affiner les éléments clés de la programmation du futur centre Paris Anim', avec le grand public, des usagers et les équipes du centre, des services de la Ville.

2.2.4 Réunion publique de restitution commune aux deux quartiers du 27 novembre 2018

En présence de la déléguée du Préfet, la Ville de Paris et les bailleurs ont présenté les programmes et les différentes hypothèses de phasage envisagées sur les deux quartiers et ont annoncé une concertation sur l'élaboration d'une charte de relogement pour les locataires de la barre Oudiné au premier trimestre 2019. Dans ce cadre, un appel à volontaires a été lancé pour constituer une amicale de locataires, deux personnes dans l'assistance se sont montrées intéressées et ont échangé en fin de réunion avec Elogie-Siemp et la Mairie du 13ème arrondissement. La réunion a également permis d'évoquer le démarrage des travaux de rénovation de l'immeuble rue du Chevaleret.

2.3 Les mesures de publicité et les moyens d'information des participants

Les Parisiennes et parisiens ont été informés de la concertation et invités à participer tout au long de la démarche (affichage, flyers dans les boites aux lettres, ...). Le conseil citoyen et les conseils de quartier concernés ont été contactés par mail. Avant chaque événement, un mail d'invitation a été adressé aux personnes inscrites sur la liste de diffusion du projet.

2.3.1 Affichage dans l'espace public et publication dans la presse

BÉDIER	DATE	AFFICHAGE	PRESSE		BMO
ATELIER	31.01.2017	X	X	X	X
ATELIER	14.03.2017	Du 24.02.2017 au 15.03.2017	27.02.2017	X	X
ATELIER	10.04.2018	Du 23.03.2018 au 16.05.2018	26.03.2018	X	X

ATELIER	15.05.2018	Du 23.03.2018 au 16.05.2018	26.03.2018	30.04.2018	X

CHEVALERET	DATE	AFFICHAGE	PRESSE		BMO
ATELIER	09.05.2016	Du 25.04.2016 au 30.06.2016	26.04.2016	X	29.04.2016
ATELIER	30.05.2016	Du 25.04.2016 au 30.06.2016	26.04.2016	23.05.2016	29.04.2016 24.05.2016
EMISSION DE RADIO MONPARISFM.COM	A partir du 17.05.2016	Du 25.04.2016 au 30.06.2016	26.04.2016	X	29.04.2016
ATELIER	13.06.2016	Du 25.04.2016 au 30.06.2016	26.04.2016	23.05.2016	29.04.2016 24.05.2016
RÉUNION PUBLIQUE	29.06.2016	Du 25.04.2016 au 30.06.2016	26.04.2016	23.05.2016	29.04.2016 24.05.2016
EMISSION DE RADIO MONPARISFM.COM	À partir du 28.11.2016	X	X	X	X
VOTATION	7.12.2016 au 22.12.2016	X	X	X	X
BALADE	04.10.2017	Du 15.09.2017 au 05.10.2017	18.09.2017	X	19.09.2017
ATELIER	21.11.2017	Du 06.11.2017 au 22.11.2017	06.11.2017	X	07.11.2017
ATELIER	22.03.2018	Du 05.03.2018 au 23.03.2018	05.03.2018 (Libération) 06.03.2018 (Le Parisien)	X	X

Réunion publique et exposition commune aux 2 quartiers

BÉDIER-OUDINÉ	DATE	AFFICHAGE	PRESSE		BMO
RÉUNION PUBLIQUE	27.11.2018	Du 09.11.2018 au 15.01.2019	15.11.2018	X	23.11.2018
EXPOSITION	27.11.2018 au 12.01.2019	Du 09.11.2018 au 15.01.2019	15.11.2018	X	23.11.2018

2.3.2 Supports de communication supplémentaires

BÉDIER	DATE	FLYER (Qté, date et points de livraison)	AFFICHES (qté)
ATELIER	31.01.2017	?	?
ATELIER	14.03.2017	2250 ex "2000 ex à Mme KORNMAN (bernadette.KORNMAN@parishabitat.fr) Paris Habitat, 71-73 bd Masséna 75013 PARIS - Tél : 01 56 61 37 00 150 ex à Léa GOLFIER (golfier@ville-ouverte.com) Ville Ouverte 26bis rue Kléber – 93100 MONTREUIL/ Tél : 01 63 14 41 11 100 ex DU	90 ex A4 90 ex à Mme KORNMAN (bernadette.KORNMAN@parishabitat.fr)
ATELIER	10.04.2018	2250 ex "2000 ex à Mlle SIEULLE (mylaine.SIEULLE@parishabitat.fr) Paris Habitat, 71-73 bd Masséna 75013 PARIS Tél : 01 56 61 37 14/00 150 ex à Léa GOLFIER (golfier@ville-ouverte.com) Ville Ouverte 26bis rue Kléber – 93100 MONTREUIL/ Tél : 01.63.14.41.11 100 ex DU"	90 ex "2000 ex à Mlle SIEULLE (mylaine.SIEULLE@parishabitat.fr) Paris Habitat, 71-73 bd Masséna 75013 PARIS Tél : 01 56 61 37 14/00"
ATELIER	15.05.2018	2200 ex "2000 ex à Mlle SIEULLE (mylaine.SIEULLE@parishabitat.fr) Paris Habitat, 71-73 bd Masséna 75013 PARIS Tél : 01 56 61 37 14/00 50 ex à Léa GOLFIER (golfier@ville-ouverte.com) Ville Ouverte 26bis rue Kléber – 93100 MONTREUIL/ Tél : 01.63.14.41.11 100 ex à Mickaël RICHARD et/ou Judith BAUDRILLART, DDCT – EDL, 18 rue Jean FAUTRIER-75013 PARIS, Tél : 01 42 76 38 et/ou 0142464050 50 ex DU"	Annonce faite sur document du 10.04.2018

OUDINÉ - CHEVALERET	DATE	FLYER (QTÉ, DATE ET POINTS DE LIVRAISON)	AFFICHES (QTÉ)
ATELIER	09.05.2016	2020 ex "1020 ex à MME KORNMAN (Bernadette.KORNMAN@parishabitat.fr) Paris Habitat, 71-73 bd Masséna 75013 PARIS Tél : 01 56 61 37 00 400 ex à M. DA SILVA et/ou M. OUATTARA (gardiens) tél : 06.63.87.62.77 / 07 86 87 78 08 Elogie, 3/9 rue du Chevaleret – 75013 PARIS (M.HAMMOUM@elogie-siemp.paris) 500 ex à Léa GOLFIER (golfier@ville-ouverte.com) Ville Ouverte 26bis rue Kléber – 93100 MONTREUIL Tél : 01. 41.63.14.41. 100 ex à Direction de l'Urbanisme	50 ex A4 40 ex à MME KORNMAN (Bernadette.KORNMAN@parishabitat.fr) Paris Habitat, 71-73 bd Masséna 75013 PARIS Tél : 01 56 61 37 00 10 ex à M. DA SILVA et/ou M. OUATTARA (gardiens) tél : 06.63.87.62.77 / 07 86 87 78 08 Elogie, 3/9 rue du Chevaleret – 75013 PARIS" 46 ex A3 36 ex à Léa GOLFIER (golfier@ville-ouverte.com) Ville Ouverte 26bis rue Kléber – 93100 MONTREUIL Tél : 01. 41.63.14.41. 10 ex à Direction de l'Urbanisme"
ATELIER	30.05.2016	Annonce faite sur document du 09.05.2016	Annonce faite sur document du 09.05.2016
EMISSION DE RADIO monparisfm.com	A partir du 17.05.2016	Annonce faite sur document du 09.05.2016	Annonce faite sur document du 09.05.2016
ATELIER	13.06.2016	Annonce faite sur document du 09.05.2016	Annonce faite sur document du 09.05.2016
RÉUNION PUBLIQUE	20.06.2016	Annonce faite sur document du 09.05.2016	Annonce faite sur document du 09.05.2016
EMISSION DE RADIO monparisfm.com	À partir du 28.11.2016	X	X
VOTATION	7.12.2016 au 22.12.2016	500 ex à Direction de l'Urbanisme pour gardiens	X
BALADE	04.10.2017	1500 ex "620 ex à MME KORNMAN Bernadette.kornman@parishabitat.fr Paris Habitat, 71-73 bd Masséna 75013 PARIS Tél : 01 56 61 37 00 280 ex à M. DA SILVA et/ou M. OUATTARA (gardiens) tél : 06.63.87.62.77 / 07 86 87 78 08 Elogie, 3/9 rue du Chevaleret – 75013 PARIS (M.HAMMOUM@elogie-siemp.paris)	46 ex A4 "36 ex à MME KORNMAN Bernadette.kornman@parishabitat.fr Paris Habitat, 71-73 bd Masséna 75013 PARIS Tél : 01 56 61 37 00 10 ex à M. DA SILVA et/ou M. OUATTARA (gardiens) tél : 06.63.87.62.77 / 07 86 87 78 08 Elogie, 3/9 rue du Chevaleret – 75013 PARIS"

		500 ex à Léa GOLFIER (golfier@ville-ouverte.com) Ville Ouverte 26bis rue Kléber – 93100 MONTREUIL Tél : 01. 41.63.14.41 100 ex à Direction de l'Urbanisme"	.20 ex A3 "10 ex à Léa GOLFIER (golfier@ville-ouverte.com) Ville Ouverte 26bis rue Kléber – 93100 MONTREUIL Tél : 01. 41.63.14.41 10 ex à Direction de l'Urbanisme"
ATELIER	21.11.2017	1500 ex "620 ex à MME KORNMAN (Bernadette.KORNMAN@parishabitat.fr) Paris Habitat, 71-73 bd Masséna 75013 PARIS Tél : 01 56 61 37 00 280 ex à M. DA SILVA et/ou M. OUATTARA (gardiens) tél : 06.63.87.62.77 ou 07 86 87 78 08 Elogie, 3/9 rue du Chevaleret – 75013 PARIS (M.HAMMOUM@elogie-siemp.paris) 500 ex à Léa GOLFIER (golfier@ville-ouverte.com) Ville Ouverte 26bis rue Kléber – 93100 MONTREUIL Tél : 01. 41.63.14.41. 100 ex à Direction de l'Urbanisme"	46 ex A4 "36 ex à MME KORNMAN (Bernadette.KORNMAN@parishabitat.fr) Paris Habitat, 71-73 bd Masséna 75013 PARIS Tél : 01 56 61 37 00 10 ex à M. DA SILVA et/ou M. OUATTARA (gardiens) tél : 06.63.87.62.77 ou 07 86 87 78 08 Elogie, 3/9 rue du Chevaleret – 75013 PARIS 20 ex A3 "10 ex à Léa GOLFIER (golfier@ville-ouverte.com) Ville Ouverte 26bis rue Kléber – 93100 MONTREUIL Tél : 01. 41.63.14.41. 10 ex à Direction de l'Urbanisme"
ATELIER	22.03.2018	1700 ex "620 ex à Mlle SIEULLE (mylaine.SIEULLE@parishabitat.fr) Paris Habitat, 71-73 bd Masséna 75013 PARIS Tél : 01 56 61 37 14/00 280 ex à M. DA SILVA et/ou M. OUATTARA (gardiens) tél : 06.63.87.62.77 ou 07 86 87 78 08 Elogie, 3/9 rue du Chevaleret – 75013 PARIS (M.HAMMOUM@elogie-siemp.paris) 500 ex à Léa GOLFIER (golfier@ville-ouverte.com) Ville Ouverte 26bis rue Kléber – 93100 MONTREUIL Tél : 01. 41.63.14.41. 100 ex à Direction de l'Urbanisme"	60 ex A4 "36 ex à Mlle SIEULLE (mylaine.SIEULLE@parishabitat.fr) Paris Habitat, 71-73 bd Masséna 75013 PARIS Tél : 01 56 61 37 14/00 10 ex à M. DA SILVA et/ou M. OUATTARA (gardiens) tél : 06.63.87.62.77 ou 07 86 87 78 08 Elogie, 3/9 rue du Chevaleret – 75013 PARIS (M.HAMMOUM@elogie-siemp.paris) 14 ex à DU" " 25 ex A3 à DU"

Réunion publique et exposition commune aux 2 quartiers :

BÉDIER - OUDINÉ	DATE	FLYER (Qté, date et points de livraison)	AFFICHES (qté)
RÉUNION PUBLIQUE	27.11.2018	4 100 ex Melle SIEULLE, Paris Habitat, 71,73 Bd Masséna - 75013 Paris (01 56 61 37 14/00) (2 650 ex.) M. Da Silva / M. Ouattara - Elogie, 3/9 rue Chevaleret - 75013 Paris (06 63 87 62 77 / 07 86 87 78 08 (300 ex.) Mme Léa GOLFIER Ville Ouverte - 26 bis rue Kléber - 93100 Montreuil (01 41 63 14 41) (600 ex.) Mairie du 13ème 1 place d'Italie 75013 PARIS. (500 ex.) Direction de l'Urbanisme (50 ex.)	140 ex A4 Melle SIEULLE, Paris Habitat, 71,73 Bd Masséna - 75013 Paris (01 56 61 37 14/00) (130 ex.) M. Da Silva / M. Ouattara - Elogie, 3/9 rue Chevaleret - 75013 Paris (06 63 87 62 77 / 07 86 87 78 08 20 ex A3 Équipe de Développement Local, Judith BAUDRILLART, DDCT, 18, rue Jean Fautrier - 75013 Paris - Tél : 01 42 46 40 50 (10 ex.) Direction de l'Urbanisme (10 ex.)
EXPOSITION	27.11.2018 au 12.01.2019	1 jeu de 5 bâches en 80x120 2 jeux de 5 bâches en 100X150	

2.3.2 Information dématérialisée

- Annonce des événements sur paris.fr.
- Transmission de mail aux personnes inscrites dans la liste de diffusion de la concertation au moins une semaine avant chaque événement.
- Envoi d'information au conseil de quartier.
- Invitation des services et des élus du 13ème arrondissement

2.4 Bilan quantitatif

La participation du public sur le quartier Bédier a été favorable, notamment grâce à une session de porte-à-porte menée en janvier 2017 pour inviter les habitants à participer au premier atelier de concertation.

Date de l'événement « Bédier »	Nombre de participants
Atelier du 31.01.2017	40
Atelier du 14 mars 2017	40
Réunion spécifique sur le sujet de la démolition de l'immeuble BCDE – 14 février 2018	30
Réunion spécifique sur le sujet de la démolition de l'immeuble BCDE – 15 février 2018	20
Atelier du 10 avril 2018	10
Atelier du 15 mai 2018	15

La participation du public sur le quartier Chevaleret-Oudiné a été plutôt croissante, grâce à un travail de terrain pour relayer la démarche et grâce au « bouche à oreille » des participants ayant expliqué la démarche à leurs voisins en les incitant à y participer.

Date de l'événement « Oudiné-Chevaleret »	Nombre de participants
Atelier du 9 mai 2016	10
Atelier du 30 mai 2016	30
Atelier du 13 juin 2016	15
Réunion publique du 29 juin 2016	60
Balade du 4 octobre 2017	50
Atelier de synthèse du 21 novembre 2017	15
Atelier du 22 mars 2018	20

Date de l'événement « Bédier - Oudiné »	Nombre de participants
Réunion commune du 27 novembre 2018	60

3. Synthèse de la concertation quartier Bédier

3.1 Les attentes du projet urbain et les propositions issues de la concertation

3.1.1 Une demande d'écoute

En début de démarche, les habitants ont d'abord demandé à être écoutés. Certains ont évoqué la sensation que le premier projet de rénovation urbaine du quartier s'est fait sans prendre en compte leur parole. Ils ont évoqué une incompréhension des éléments de programme du premier projet, notamment l'installation de bureaux qui n'est pas perçue à leurs yeux comme une amélioration du cadre de vie des habitants. D'autres ont plutôt mis en avant une lassitude envers les travaux, qui ont déjà été conséquents.

La démarche de concertation a permis de créer du lien avec les habitants et acteurs locaux, et de les « raccrocher » à ce projet, notamment grâce à une vaste session de porte-à-porte réalisée en amont du premier atelier. La participation des habitants a été assez forte au début de la démarche, mais ne s'est pas maintenue tout au long du cycle. En revanche, les habitants concernés par le relogement dans le cadre de la démolition annoncée de l'immeuble BCDE ont été nombreux aux réunions spécifiques organisées sur ce sujet.

Depuis 2018, la création d'événements et la gestion de lieux de partage par l'entreprise à but d'emploi 13 Avenir a également permis de favoriser une dynamique conviviale.

3.1.2 Des attentes liées à la cohésion sociale et à la vie de quartier

- Réhabiliter l'école Franc Nohain et réfléchir à son insertion dans le quartier

Les habitants du quartier Bédier estiment que l'école Franc Nohain pâtit aujourd'hui d'une réputation assez négative, et d'une localisation contraignante. L'entrée de l'école est impactée par la topographie du site et donc peu visible, et il n'existe pas réellement d'espace pouvant être propice à la convivialité. L'école n'est pas centrale dans le quartier puisqu'elle est tournée vers « le bas de Bédier ». Pour les participants à la concertation, l'école pourrait jouer un rôle plus positif pour l'animation et la vie de quartier. Celle-ci pourrait créer plus de lien entre les habitants du « haut et du bas du quartier ».
Lors de l'atelier du 14 mars 2017, les participants ont pu réaffirmer l'objectif de redonner un rôle fédérateur à l'école. Pour une partie d'entre eux, cela se traduit par l'ouverture de l'école vers l'avenue Bédier, en interaction avec une place réaménagée. Pour d'autres, cela pourrait se matérialiser par l'ouverture de l'école vers le square Boutroux, espace vert du quartier.
NB : L'école Franc Nohain a bénéficié du programme « Tous mobilisés dans notre quartier » et d'autres actions municipales ou de l'Education Nationale, permettant à l'établissement d'expérimenter de nouvelles activités et de se dynamiser. Pendant la démarche de concertation, les habitants ont pu prendre connaissance de ces évolutions positives. L'école n'est donc pas « abandonnée » malgré la démolition-reconstruction prévue dans le projet.

- Créer des logements plus modernes, aux normes de confort actuelles

Certains habitants ont expliqué vivre dans des conditions difficiles, notamment dans l'immeuble BCDE où l'isolation thermique et phonique n'est pas satisfaisante, malgré une rénovation depuis la

construction de l'immeuble. Les locataires ont accueilli plutôt favorablement le projet de démolir leur immeuble (BCDE), dans la mesure où le relogement par le bailleur leur est assuré.

- Créer des espaces de rencontre et aménager les espaces publics

Au regard des habitants, le besoin de lien social dans le quartier est fort, et aucun lieu propice à la rencontre ne semble identifié. L'avenue Claude Régaud, réaménagée dans le cadre du premier projet, offre des bancs et une qualité nouvelle qui est appréciée. Les autres espaces publics en revanche sont peu fréquentés car ils ne sont pas aménagés (jeux, bancs ...) et peu qualitatifs (ombre, dégradation des revêtements, ...).
La place Yersin, située en entrée de quartier, est considérée comme un espace « perdu ». L'aménagement de cet espace ne fait pas consensus, entre une volonté d'en tirer profit (végétation, jeux, mobilier, sport, ...) et la réserve liée à son exposition au trafic routier (bruit, pollution). La place Yersin-Bédier devrait être aménagée pour favoriser de nouveaux usages, sans pénaliser le stationnement ou la circulation. Les habitants du quartier ont en effet exprimé leur besoin d'utilisation de la voiture et donc de places de stationnement.
Les habitants ont aussi interrogé le besoin de créer un « espace pour les jeunes ». Dans le quartier, certains recoins ou espaces public sont parfois occupés par des hommes de 15 à 30 ans, qui discutent, écoutent de la musique, etc. Le terrain de sport de l'école était parfois utilisé en dehors des heures d'ouverture de l'école, ce qui a incité les habitants à questionner l'offre culturelle, sociale ou sportive pour les plus jeunes.

- Un square plus ouvert et accessible

Le square Boutroux (square Clara Zetkin) est méconnu mais il est apprécié de certains habitants du quartier. Le square est mal indiqué, peu visible. La topographie et l'aménagement du square créent des recoins qui mettent mal à l'aise certains habitants. D'autres l'apprécient et le fréquentent avec leurs enfants. Les ateliers organisés avec le centre de loisirs dans le jardin partagé permettent aux enfants de jardiner. Au-delà des enjeux de visibilité et d'attractivité, le square n'est pas fréquenté par certains habitants du secteur de la place Yersin qui ont leurs habitudes « vers le haut » (parc de l'avenue de Choisy). Ce parc est plus éloigné de chez eux mais il ne nécessite pas de « remonter » ensuite la côte.
Les clients/locataires de la M.I.S l'utilisent très peu, notamment car il n'y a pas d'entrée directe depuis l'établissement.
Le projet devrait permettre de le rendre plus visible et plus ouvert, pour résoudre l'impression d'enclavement que suscite sa topographie en terrasses. Son adressage sur l'avenue Boutroux semble important, ainsi que l'aménagement de la petite voie devant le lycée qui mène au square.

- Un besoin de commerces de proximité

Le manque de commerces de proximité dans le quartier a été pointé par les habitants. Ceux-ci estiment que la superette « Diagonale » située avenue Claude Régaud est assez chère et ne peut servir que pour des courses de « dépannage ». Aucun commerce n'étant présent au cœur du quartier, les habitants du haut sont tournés vers la Porte d'Ivry ou vers Ivry, et ceux du bas vers la rue de Patay ou l'avenue de la Porte de Vitry.
Le projet devrait apporter un dynamisme, et favoriser l'animation, en particulier de l'avenue Bédier/place Yersin.

3.1.3. Améliorer la circulation et maintenir le stationnement pour améliorer la sécurité et le confort

Les participants estiment que le quartier subit des contraintes liées à des circulations automobiles denses, à la présence d'autocars touristiques ou de bus RATP, et que certains carrefours sont dangereux pour les piétons. Le projet devrait permettre un apaisement tout en maintenant la possibilité pour les habitants de circuler et de stationner dans le quartier.

Les autocars qui desservent la Maison Internationale de Séjour génèrent des nuisances :

- ils bloquent et ralentissent la circulation interne car ils ont des difficultés à prendre les virages trop raides (particulièrement avenue Bédier/rue Maryse Bastié) ;
- les moteurs restent parfois allumés ou les cars stationnement avenue Boutroux et peuvent gêner la visibilité des autres automobilistes ou des piétons.

Lors de la concertation, les participants ont proposé de créer une aire de « dépose minute » pour organiser la dépose des clients de l'hôtel et minimiser les impacts sur le quartier. Un tel aménagement devrait également être réfléchi de telle manière à limiter la circulation des autocars à l'intérieur du quartier.

Suite à la fermeture pour travaux de l'échangeur du quai d'Ivry, l'avenue Claude Régaud est devenue un accès majeur au périphérique par la porte d'Ivry, ce qui engendre une circulation intense et des embouteillages réguliers aux heures de pointe. L'engorgement est accentué par le stationnement de bus RATP qui bloquent des espaces circulés sur les avenues Boutroux et Régaud. Une salle de repos de la RATP est située avenue Claude Régaud et les conducteurs stationnent les bus à proximité, avenue Boutroux ou avenue Claude Régaud durant leurs pauses, ce qui crée un engorgement des voies.
Les bus RATP cachent la visibilité des passages piétons et obligent les voitures à se déporter ce qui rend le carrefour de l'avenue Régaud et de la rue Péan très accidentogène. La forte présence automobile dans le quartier impacte les traversées piétonnes qui sont rendues dangereuses.
Lors des échanges sur le réaménagement de la place Yersin Bédier, la plupart des habitants se sont exprimés en faveur du maintien du stationnement. La place offre actuellement 70 places, même si elles ne sont pas toutes utilisées pour du stationnement résidentiel. En effet, le quartier est parfois utilisé pas des usagers extérieurs pour un stationnement en entrée de ville avant de prendre les transports en commun, ou pour se rendre dans des commerces spécialisés du secteur des Olympiades. Le projet devrait selon eux développer un aménagement qui ne nuise pas au besoin des habitants de se garer dans leur quartier.

3.1.4. Préserver et accentuer la végétalisation du quartier

Richement planté, le quartier Bédier est marqué par de nombreux alignements d'arbres. Les habitants, conscients que certains espaces verts peuvent sembler peu aménagés pour des raisons de gestion (pelouse simple entre les immeubles de l'avenue Maryse Bastié), ou qui craignent que d'autres espaces végétalisés soient supprimés (bande d'herbe derrière l'immeuble BCDE) souhaiteraient que le projet comporte de la végétation, sous diverses formes.
La présence des mûriers sur la place Yersin Bédier a suscité des débats. Ils génèrent une nuisance en raison des nombreux fruits qui tombent, salissent les voitures et rendent glissants l'espace public. Cette contrainte pourrait être dépassée par un entretien et une gestion différents des espaces publics (idée d'associations récoltant les fruits avec les habitants du quartier...).

3.2 La prise en compte de la concertation préalable dans le scénario d'aménagement – Bédier

L'étude urbaine du quartier Bédier propose des axes qui prennent en compte des attentes et propositions de la concertation, tout en respectant l'impératif de désenclaver le quartier et de construire de nouveaux logements.

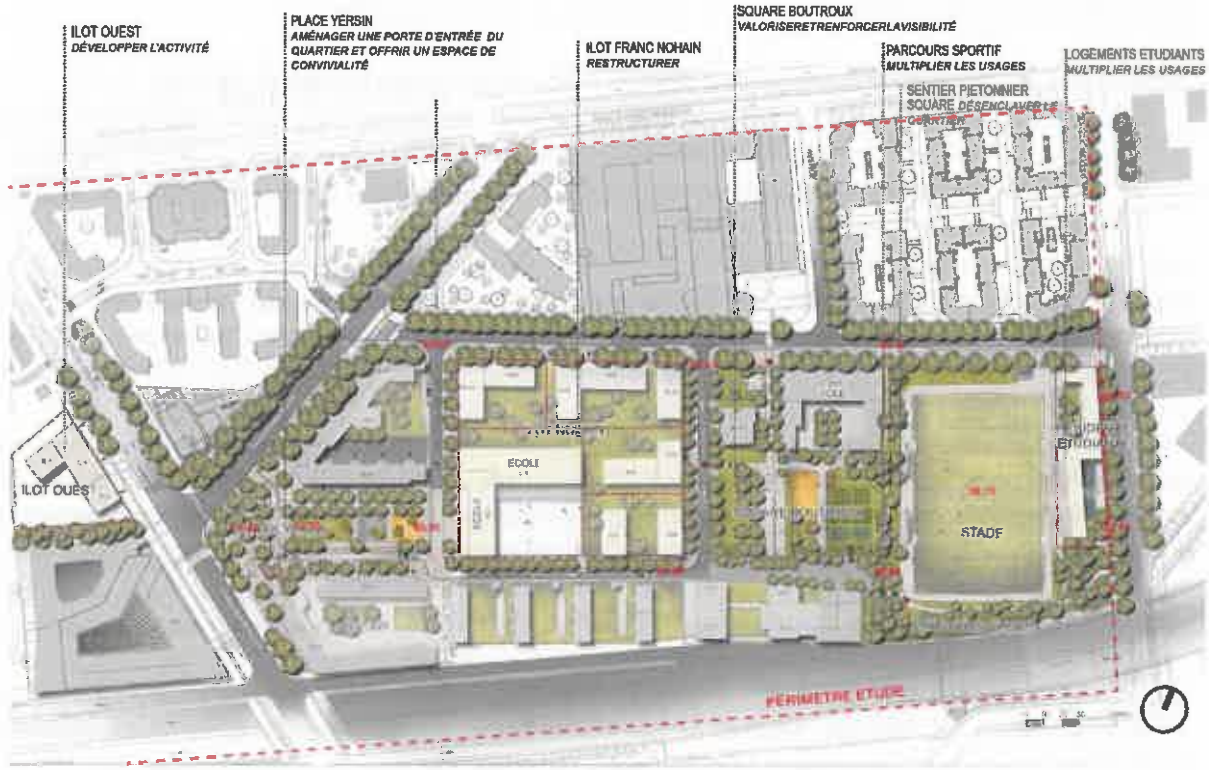

3.2.1. Renforcer le désenclavement du quartier

Le quartier de Bédier est un secteur enclavé. Cette position est liée à sa proximité immédiate avec d'importantes infrastructures de transport (boulevard périphérique) et une implantation et un dimensionnement du bâti (barre BCDE, école) créant des ruptures au sein de la trame urbaine.
L'une des principales ambitions du projet est de désenclaver le quartier en renforçant le maillage viaire. Deux voies nouvelles sont ainsi créées. La première est étroitement liée à la démolition de la barre BCDE, et permet de relier l'Avenue Joseph Bédier à l'Avenue Boutroux (voie nouvelle B).
La seconde consiste en la création d'un sentier piétonnier non PMR reliant l'Avenue au square Boutroux. Cette option, discutée avec les participants, vient remplacer l'option initiale de créer une voie viaire. Les participants tout comme l'équipe projet se sont prononcés en faveur de cette option, qui permet de préserver le talus arboré, seul espace d'intérêt écologique réel du quartier. Cela permet aussi de faire des économies sur le projet. Les habitants déclarant préférer utiliser ce budget autrement, par exemple en prolongeant le mur anti bruit du périphérique le long du stade. Un parcours piétonnier (non PMR), orienté vers des usages sportifs, connecte la rue Théroigne de Méricourt à l'Avenue de la Porte de Vitry. Cette option, discutée en concertation, a été jugée intéressante par les participants qui ont même imaginé que la thématique des usages sportifs se retrouve dans les espaces publics de tout le quartier, faisant une connexion entre le stade Boutroux et le stade Carpentier.

Pour répondre aux attentes des habitants concernant le stationnement, les places supprimées par le réaménagement de la place Yersin seront compensées par la création de places en sous-sol et en aérien sur la nouvelle voie A reliant l'avenue Boutroux et l'avenue Bédier.

3.2.2. Affirmer des polarités

La présence « d'espaces publics sur-dimensionnés » et l'absence de lieux fédérateurs à l'échelle du quartier est une des problématiques mise en évidence par la concertation.

Le projet propose d'affirmer deux polarités complémentaires : une polarité dite de « rassemblement et de représentation » (Place Yersin) et une « polarité verte » (Square Boutroux).

La place Yersin en tant qu'espace public majeur du quartier, fait l'objet d'une attention particulière. Avec l'entrée de la nouvelle école tournée vers la place, ils forment un ensemble unitaire, véritable cœur identitaire du quartier. La place revêt alors une double fonction : celle d'accroche et de porte d'entrée du quartier au niveau de l'Avenue Claude Régaud et de la Porte d'Ivry, et celle de « place de quartier » plus intimiste destinée à accueillir des usages variés (aire de jeux, pelouse, terrains de boules...).
En écho à la demande des habitants de créer une place plus accueillante pour tous (enfants, jeunes, personnes âgées) et plus active, le projet propose :

- Des espaces aux usages diversifiés et complémentaires : jeux, sport, détente, rassemblement ;
- Des espaces dégagés permettant une appropriation libre (rassemblement, marché...)
- Des traitements et des ambiances variés en fonction des usages

La seconde polarité à renforcer correspond au square Boutroux. Ce square existant a fait l'objet de réaménagements qualitatifs récents (aire de jeux, plantations). Néanmoins il reste peu visible depuis le quartier et ses environs. L'objectif est donc de renforcer son attractivité en ouvrant le square sur l'Avenue Boutroux d'une part, et sur la rue Théroigne de Méricourt d'autre part.
En écho aux demandes des habitants de rendre ce square plus visible et plus accueillant, le projet propose de :

- Créer un nouvel accès au Sud du square, depuis la rue Th. de Méricourt ;
- Travailler la différence de niveau entre la rue Th. de Méricourt et le square : emmarchements sous forme de gradin, rampe... ;
- Jouer sur le contraste minéral/végétal.

3.2.3. Diversifier les fonctions

Le renforcement de la mixité fonctionnelle au sein du quartier de Bédier doit permettre de le replacer dans le tissu ordinaire et actif de la ville. Il permet dans le même temps de réduire les inégalités sociales, d'améliorer la qualité de vie des habitants et de répondre aux enjeux environnementaux en limitant les déplacements.

Cette mixité fonctionnelle conduit à une réflexion de projet où :

- les aménités (commerces, services, équipements) sont à distance de marche,
- les générations et catégories sociales se mélangent,
- les espaces et patrimoines naturels sont préservés, proches et accessibles.

Au niveau du secteur, l'objectif est de proposer des fonctions diversifiées et complémentaires répondant aux besoins des habitants du quartier et susceptibles d'attirer d'autres populations

(habitants et employés des quartiers alentours). Ainsi une offre diversifiée d'habitat (typologies, étudiants...), de commerces et d'activités (bureaux, commerces de proximité...), de services (école, crèche), de loisirs (sport, détente, rassemblement, potager...) est proposée sur l'ensemble du quartier.

4. Synthèse de la concertation quartier Oudiné –Chevaleret

4.1 Les attentes du projet urbain et les propositions issues de la concertation

4.1.1 Réaliser un projet ambitieux et informer régulièrement les habitants

Les échanges réalisés lors de la phase d'immersion pour construire le diagnostic ont mis en avant un fort sentiment « d'abandon » des habitants du quartier Oudiné - Chevaleret. Le quartier Paris Rive Gauche a été aménagé à proximité, au-dessus de leur quartier, sans que celui-ci n'en tire profit. Les rénovations promises par le bailleur et la Ville se sont fait attendre. Dans ce contexte, les participants estiment qu'au-delà d'une rénovation des logements, un travail plus ambitieux pour « repartir de zéro » et transformer profondément le quartier est attendu.
Les habitants ont exprimé dès le début de la démarche le souhait que la collectivité ne fasse pas de promesses pour ce nouveau projet qui ne seront pas tenues, et qu'elle informe les habitants régulièrement sur l'avancée du projet.

4.1.2 Un quartier profondément repensé

- Ouvrir le quartier

Le quartier Oudiné - Chevaleret est désigné et vécu par beaucoup d'habitants comme une « cité ». Pour la plupart des habitants, la sensation d'enclavement est forte, et la configuration des immeubles qui sont entourés de grilles ancre des mésusages et limite les interactions avec le reste du quartier. Le projet devrait permettre de renouveler la configuration du quartier et de lui offrir une plus grande ouverture, en veillant à la qualité et au calme des espaces publics. Les participants ont souligné l'importance de déqualifier l'îlot en tant que « cité », en créant un vrai morceau de ville intégré au reste du quartier. L'inquiétude de re-créer un quartier fermé par des clôtures a été évoquée et la manière de délimiter les espaces privés des espaces publics pointée par les participants. Les habitants expriment le désir de se rapprocher de la ville et d'entrer chez eux par la rue comme tout le monde, et de conserver le calme intérieur de l'îlot avec de grands espaces libres.

- La démolition de l'immeuble et le choix du scénario

La volonté de recréer des espaces publics pour tous a amené les participants à réfléchir à la manière de réorganiser le quartier pour dégager des espaces publics accessibles et accueillants, situés au cœur des flux et en évitant les impasses.

La manipulation des plans, des maquettes d'étude et le travail sur les différentes propositions (scenarii) lors des ateliers a permis aux participants de se rendre compte de l'emprise de la barre Oudiné sur l'îlot et de mesurer l'enjeu de sa réhabilitation ou de sa démolition.

A l'issue des trois ateliers, la majorité des participants était favorable à une destruction totale voire partielle de la barre Oudiné. Cependant, il a été décidé que l'architecte s'inspire des discussions des ateliers pour proposer des options à débattre lors de la réunion publique du 29 juin : un scénario avec la barre Oudiné, un scénario avec une démolition partielle et un scénario avec une démolition totale de la barre. Lors de la réunion publique, les élus se sont engagés à mettre en place un vote pour que l'ensemble des habitants du quartier puisse se prononcer sur les scénarios en ayant pris connaissance des éléments de contexte nécessaires.

Le résultat du vote a été en faveur du scénario d'aménagement n°3 impliquant la démolition de l'immeuble situé 3 rue Oudiné. Les résultats de la votation ont été étudiés globalement (résultat en faveur du scénario 3), et à l'échelle de chaque bâtiment. Les locataires du bâtiment Oudiné, principaux concernés par la démolition, ont voté à 64% pour le scénario 3.

- Des exigences concernant les logements

Le besoin de mixité entre logement social et logement privé a été exprimé fortement par les participants. Lors de l'atelier du 13 juin 2016, les participants ont émis l'idée que les logements soient mélangés à l'échelle des îlots voire des immeubles pour ne pas recréer de « petite cité ». Une grande attention est portée à la qualité des logements. Les habitants souhaitent des balcons et des terrasses pour les logements sociaux et rappellent l'importance de l'agencement des différentes pièces dans les appartements.

Un groupe de travail en atelier a proposé que le stationnement ne soit développé que pour les logements privés, afin d'attirer de nouveaux habitants, mais pas pour les logements sociaux. Un point de vigilance est émis sur le dysfonctionnement des parkings avec l'exemple du parking Paris Habitat (sécurité, 'squat', fraude).

Au cours de la démarche, certains habitants de l'immeuble Oudiné concerné par la démolition se sont montrés inquiets. Plusieurs personnes ont expliqué qu'elles n'avaient pas compris, au moment de la votation, que tous les logements sociaux de cet immeuble ne pourraient pas être reconstitués sur place ; pourtant le cadre légal de la construction de logements sociaux en QPV avait bien été expliqué lors des rencontres avec les habitants.

- Les nouvelles voies

Concernant le besoin d'ouverture de la 'cité', des personnes qui étaient opposées à la création de nouvelles voies ont pu appréhender l'intérêt de celles-ci dans le développement de liaisons internes et externes. La création de flux pour désenclaver le quartier et le rendre plus vivant a été davantage comprise par les participants.

La création d'une voie nouvelle au pied de l'immeuble Chevaleret a suscité des interrogations sur le caractère circulé qui pourrait entraîner des nuisances sonores, de la pollution et des problématiques de sécurité, notamment pour les enfants. Les participants ont exprimé le souhait de privilégier les piétons et les cyclistes et formulé une demande de végétalisation, sous une forme arborée.
Le mail Oudiné, s'il permet de désenclaver le quartier, génère une inquiétude car il nécessite de démolir le G20. La multiplicité des usages et des ambiances qui pourront s'y inscrire est par contre très appréciée des participants qui ont fait de nombreuses propositions *[à retrouver dans le paragraphe sur les espaces publics]*.

4.1.3 Des équipements confortables et fédérateurs

- La reconstruction du centre Paris Anim' Oudiné

Le centre Paris Anim' Oudiné manque de visibilité physique depuis la rue (linéaire de façade très réduit, absence de panneaux d'indication depuis les rues adjacentes), il n'est pas confortable (absence de fenêtres, sous-sol, ...) et il connait une sur-occupation par les jeunes, ce qui limite l'investissement d'autres usagers.

Dans le cadre des options d'aménagement proposées par l'Agence UP au regard de ce diagnostic, la localisation du futur centre en coin d'îlot face au quartier Paris Rive Gauche semble idéale et permettra de rendre le centre visible et accessible. Afin d'éviter les nuisances ou conflits, le nouveau centre Paris Anim' devra avoir une bonne isolation phonique et ne devrait pas être surplombé de logements mais de bureaux ou locaux d'activités.

- La reconstruction de la crèche

Dans le cadre des échanges de la concertation, les participants ont proposé plusieurs options pour relocaliser la nouvelle crèche. Les attentes qui ont fait consensus ont été de lui donner de la visibilité grâce à un emplacement lisible, sur rue éventuellement et de veiller à ce qu'il y ait un jardin.

- Le retournement de l'école maternelle Patay

Le retournement de l'école maternelle Patay proposé dans le cadre de l'étude, pour adresser l'école sur le nouveau mail piétonnier, a été bien compris par les habitants. Un participant a fait remarquer que le déplacement de l'entrée de l'école vers l'intérieur de la cour obligera les familles de la rue de Patay à faire un détour. Quelques participants ont expliqué que ce n'était pas un grand détour et que malgré la distance plus longue pour accéder à l'école, le parvis et le mail piéton seront plus calmes et plus sécurisants.
Cet adressage permettra de créer de l'animation sur le nouveau mail et de bénéficier d'un parcours ludique et sécurisant pour accéder à l'école. Il permettra également de donner de la visibilité à l'école.

- Des questions sur le gymnase

Les participants ont considéré qu'il était primordial de maintenir le gymnase dans le quartier et de ne pas interrompre le service [une option urbaine envisagée en début de démarche prévoyait de prolonger la rue Marc-Antoine Charpentier dans un axe ouest-est pour la relier à la nouvelle voie, et de replacer le gymnase en demi-sous-sol d'un nouveau bâtiment. Celle-ci, complexe à mettre en œuvre, n'a, en outre, pas été jugée pertinente par les participants à la concertation et non retenue par l'équipe projet de la Ville et l'Agence UP]. Ce gymnase est très fréquenté mais il génère quelques nuisances sonores (bruit au moment des grands matchs).

4.1.4 Des espaces publics supports de convivialité et de nouveaux usages

Lors du deuxième cycle de concertation mené à partir de 2017, les habitants ont pu échanger sur l'aménagement et les ambiances des futurs espaces publics, à partir d'un plan d'aménagement stabilisé.

Des propositions ont été formulées pour les différentes séquences des espaces publics :

- **Espace central**. Un espace clé qui doit favoriser la rencontre et la convivialité. Un lieu où les aménagements permettent à tous de se réapproprier les espaces publics
    - un espace «vide» pour organiser des événements ;
    - l'eau dans la ville : une rivière qui circule dans la pente ;
    - un espace végétalisé, plutôt dégagé ;
    - du mobilier urbain robuste, en bois (tables de pique-nique, bancs, gradins, ...) ;
    - des jeux enfants et adultes (table de jeux d'échecs, etc).

- **Mur du gymnase.**
  - Marquer un «signal» d'entrée du quartier grâce à une œuvre artistique ou paysagère sur la partie du mur proche de la rue Oudiné, face aux logements ;
  - Installer des jeux enfants spéciaux, en lien avec le mur : grimper, glisser, ...

- **Mail Oudiné**
  - Penser l'aménagement du mail en lien avec l'école maternelle : le « parcours de l'école» (jeux, ...) ;
  - Créer du mobilier urbain pour «se poser, s'arrêter » ;
  - Une idée d'installation de terrain(s) de pétanque dans la partie large du mail, côté rue Regnault ;
  - De l'ombre et des brumisateurs en été ;
  - Une ambiance lumineuse colorée, chaleureuse, pour que le mail soit plus « qu'un simple passage » .

- **Rue Marc-Antoine Charpentier.** Une vocation principalement sportive (basket, musculation) et le maintien d'une circulation piétonne pour accéder à la rue de Patay, La Poste, etc.

4.1.5 De nouveaux programmes dans le quartier

Les participants à la concertation se sont montrés favorables à l'installation d'activités ou de locaux associatifs dans le quartier, notamment la piste évoquée par la Ville d'une école de formation. En revanche, cette nouvelle activité ne doit pas se faire au profit d'une augmentation des flux du quartier, notamment automobiles, et au détriment de la qualité de vie et du calme.

Tout en comprenant l'importance de la démolition du G20 pour créer un mail continu, sans angle ni recoin, certains habitants ont exprimé leur inquiétude de voir ce commerce de proximité disparaitre.

4.2 La prise en compte de la concertation préalable dans le scénario d'aménagement – Oudiné - Chevaleret

4.2.1 Un scénario retenu qui tient compte du besoin d'ouverture et de profonde reconfiguration du quartier

L'agence UP, qui a participé à tous les événements de concertation, a produit des scénarios d'aménagement issu des échanges, qui ont été soumis au débat puis au vote des habitants. Le plan d'aménagement retenu est ambitieux et répond au besoin de profonde transformation du quartier. Le projet propose:

- d'ouvrir l'ilot et de le reconnecter à son environnement,
- de créer une architecture d'articulation grâce à un tissu bâti de transition, poreux et structurant l'espace urbain.
- de renforcer la mixité sociale et programmatique au cœur de l'îlot.

Le projet proposé dessine une nouvelle voie qui permet d'assurer un **adressage clair et fonctionnel** des immeubles actuels et projetés sur l'espace public. La composition en différents plots **dessine un quartier à l'échelle du piéton**, inscrit dans un tissu parisien et structuré par une nouvelle trame

viaire. Le plan propose des **lots de taille raisonnable en réponse à la demande des habitants de ne pas reconstruire de « grandes barres ».**

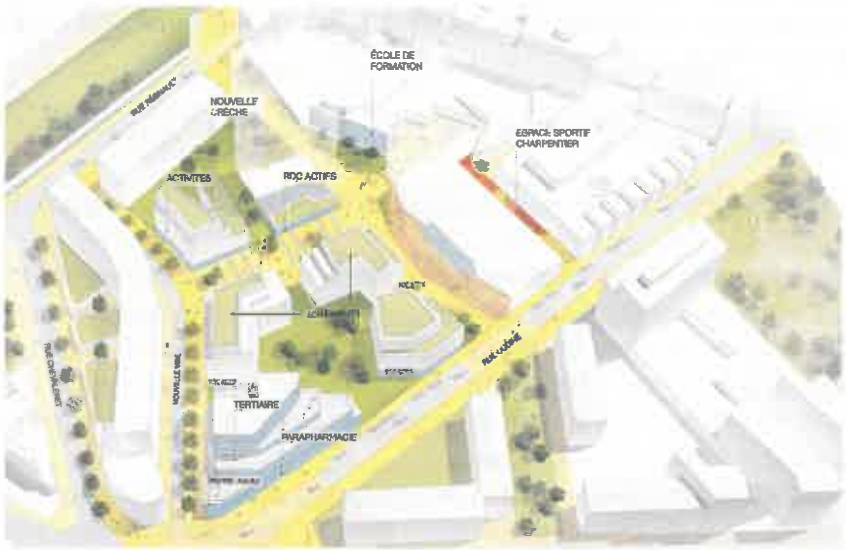

Figure 1 : Agence UP - projet d'aménagement. 06.2018

Le scénario d'aménagement retenu propose une nouvelle configuration des espaces publics. La « cour » Chevaleret, bien que d'assez grande dimension, ne supporte aujourd'hui que peu d'usages. Le projet ménage de **nouveaux espaces publics aux fonctions identifiées** permettant de nouvelles utilisations par toutes et tous, et crée des **espaces extérieurs privés en pied d'immeuble.** Le quartier conserve une proportion d'espaces ouverts et le mail Oudiné n'est pas une voie circulée afin de maintenir le **calme du cœur de quartier cher aux habitants.** La voie nouvelle créée le long de la « barre Chevaleret » sera une **voie apaisée et végétalisée,** pour répondre aux demandes des habitants de favoriser les mobilités douces et la végétation.

4.2.2 Une programmation incluant de nouvelles fonctions et un nouveau souffle pour les équipements publics

En lien avec le souhait de la Ville de renforcer la mixité fonctionnelle du quartier, la programmation du projet inclut des **activités économiques et commerciales.** L'agence UP les a positionnées pour favoriser leur attractivité, animer les rez-de-chaussée et les espaces publics créés tout en garantissant une bonne intégration dans le quartier résidentiel existant.
Les inquiétudes des habitants concernant la démolition du G20 prévue après 2025 ont été entendues par la Ville de Paris qui précise qu'un projet urbain est en développement sur le site Bruneseau, sur un ancien site ferroviaire au niveau de l'avenue de la Porte de Vitry. Le développement d'une **offre commerciale sera étudié dans ce quartier, à proximité du quartier Chevaleret.** Sur le site de Chevaleret, des **cellules commerciales sont également proposées sur la rue Oudiné à côté du centre Paris Anim'.**
Le projet offrira une plus grande lisibilité, efficience et qualité des équipements proposés. La démolition / reconstruction de la crèche est envisagée pour remplacer un équipement aujourd'hui vétuste, non conforme à la réglementation (accessibilité, confort...) et peu qualitatif. La démolition du Centre Paris Anim' (et la partie du gymnase associé) est elle aussi envisagée. Ceci permettra à la fois la mise en valeur de l'équipement sportif et la reconfiguration de ses issues de secours. Un nouveau centre d'Animation devra prendre place à RDC et/ou R+1 dans la proposition d'aménagement au contact de l'espace public. Cette localisation respecte une demande forte des participants à la concertation, qu'ils soient habitants et usagers ou équipe du centre Paris Anim', de

placer le nouvel équipement en « tête de quartier », tourné vers le reste du 13ème arrondissement et clairement identifié depuis la rue.
L'école maternelle devra affirmer sa présence sur l'espace public. Le retournement de l'entrée proposé, vers le nouveau mail piéton, offre selon les habitants une possibilité de créer des parcours plus sécurisants vers l'école.

4.2.3 Une trame qui dégage de nouveaux espaces publics pour accueillir des usages variés

L'Agence UP définit plusieurs critères auxquels devront répondre les futurs espaces publics :

- **L'évidence des parcours.** Il s'agit tout d'abord de l'ouverture de l'îlot sur les rues Oudiné et Regnault selon un axe Nord-Sud, permettant un accès facilité aux transports en commun et aux équipements présents. Pour cela les points d'accroche feront l'objet de la plus grande attention. Il s'agit aussi d'améliorer la lisibilité des parcours piétons et l'adressage des bâtiments en clarifiant les limites entre espaces public et privé, axes piéton ou circulé, en différenciant le traitement des espaces.
- **Le confort et la sécurité.** 5 critères déterminants pour le confort et la sécurité : le bon dimensionnement de chacun des espaces pour la répartition modale/programmatique, la parfaite accessibilité PMR, la lisibilité des parcours de jour comme de nuit, les transparences visuelles depuis et vers les espaces publics, la qualité des sols conciliant esthétique, durabilité, respect de l'environnement.
- **La lisibilité des espaces.** Pour affirmer la trame urbaine et l'évidence des parcours, le traitement des espaces publics devra être attentif à composer avec les limites paysagères ou bâties des lots constructibles, à favoriser interaction et dialogue entre les espaces ouverts privés ou publics, à rendre clairs les accès et les modalités de gestion et d'entretien des espaces (réponse à une des interrogations des participants à la concertation).
- **La variété des usages.** La trame d'espaces publics proposée vise à accueillir une variété d'usages (loisir, détente, déplacement) et d'usagers pour promouvoir la vie de quartier.
- **La diversité des modes.** Des interventions qui promeuvent des circulations apaisées à faveur des modes doux (marche, vélo, etc). Des nouveaux services à la mobilité à programmer pour reconnecter le quartier à son environnement

La demande de végétalisation du quartier exprimée par les habitants est partagée par l'Agence UP qui propose dans le cahier des prescriptions des espaces publics d'**amplifier la trame plantée.**

Équiper l'espace public selon les usages

Les propositions d'aménagement devront être particulièrement attentives aux usages. Elles devront concilier variété, confort et robustesse.

- **proposer une variété d'usages, accueillir tous les usagers.** Chacun des espaces recherchera une mixité d'usages (détente, jeux, rencontre, gestion des sols (culture, eau)). Ils viseront à renforcer les échanges intergénérationnels et la place de la femme dans l'espace public par le choix et la localisation du mobilier (bancs, agrès...).
- **penser des espaces publics nocturnes.** Il s'agira bien sûr de sécuriser les parcours par des éclairages appropriés mais aussi faire participer la mise en lumière à l'ambiance du quartier. L'éclairage pourra refléter la diversité des usages et être différencié sur chacun des espaces (le mail, le dock, les terrasses) tout en conservant un langage commun.
- **intégrer un espace public vertical en entrée de site.** Il est envisagé la création d'un espace ludique et artistique sur la façade Est du Gymnase Marcel Cerdan. Il doit permettre à la fois de marquer la (nouvelle) entrée de quartier et offrir un espace de jeux

(escalade) aux habitants. Une attention particulière devra être portée : à la continuité entre sol souple nécessaire en pied de jeux et les matériaux des cheminements piétons au dialogue entre la paroi verticale et le sol. L'impression de sol qui se verticalise sera recherchée.

Le projet considère 5 séquences majeures issues des débats de la concertation et de l'équipe projet, à intégrer dans l'aménagement des espaces publics (voir iconographie)

- la rue des sports (rue Marc-Antoine Charpentier) ;
- la promenade ludique ;
- l'espace des voisins ;
- la rue nouvelle nord/sud paysagère ;
- une entrée sud accueillante.

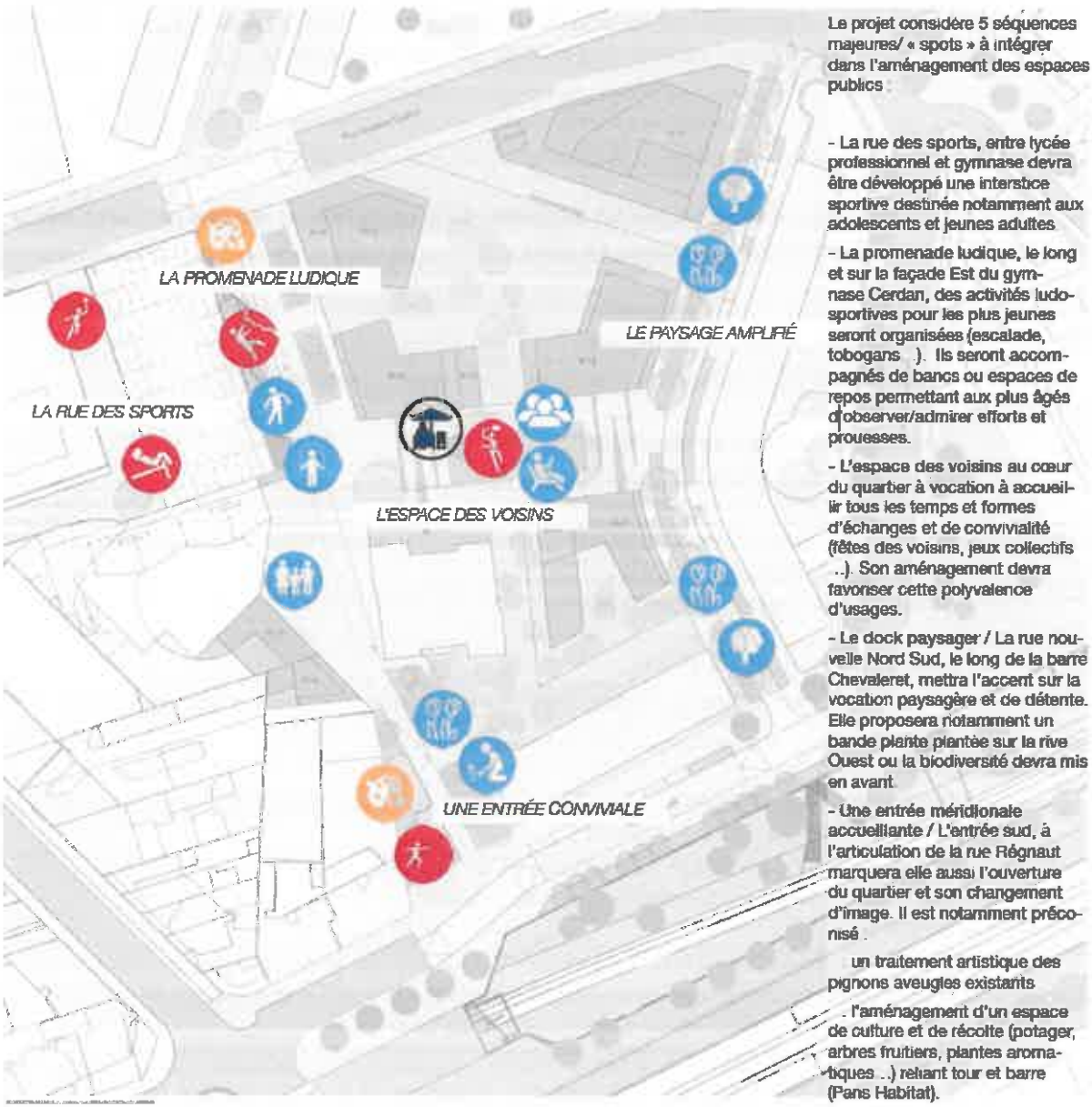

Figure 7 Agence UP / phase 3 - recommandations urbanistiques, paysagères, environnementales - 06.2018

5. Des engagements de la Ville de Paris concernant le relogement

La Ville de Paris a entendu les préoccupations des habitants concernant le relogement induit par les démolitions des immeubles Elogie-Siemp situé 3 rue Oudiné et Paris Habitat « BCDE » situé 47 avenue Boutroux, et a affirmé lors de la réunion publique du 27 novembre 2018 ses engagements.
Chaque bailleur définira avec les locataires les conditions précises de relogement et signera **une charte.**
Les engagements de la Ville sont les suivants :

- A type de logement équivalent, maintien du loyer au m² pour tous les ménages à reloger ;
- Un relogement dans le 13e ou ailleurs dans Paris selon le souhait des locataires et les disponibilités du parc, qu'il s'agisse du parc de logements sociaux neufs ou du parc existant ;
- Dans l'opération, il est prévu de reconstruire 60 logements sociaux sur site. Le planning devra permettre de les mobiliser en tout ou partie en vue des relogements.

Conclusion

Au regard du présent bilan, il apparaît que les modalités de la concertation définies par l'article 2 de l'arrêté du 12 avril 2016 ont été respectées. En effet :

L'arrêté prévoyait :
- 2 ateliers de partage du diagnostic ;
- au moins 4 événements thématiques de type ateliers, marche urbaine ;

Ont été organisés :
- 2 ateliers de partage du diagnostic
- huit ateliers ou marches thématiques

L'arrêté prévoyait :
- au moins une réunion publique ;
- au moins une exposition publique ;

Ont été organisés :
- deux réunions publiques
- une exposition publique sur 3 sites ainsi que deux émissions sur la radio web locale

L'arrêté prévoyait :
- l'ouverture d'un registre papier mis à disposition lors de chaque événement et dans un lieu fixe entre les-dits événements ;
- une page dédiée sur le site internet de la Ville de Paris ;
- une adresse électronique dédiée à la concertation.

Ont été mis en place :
- Un registre de la concertation « papier » disponible sur le lieu de chaque événement de concertation et, en dehors de ces moments, disponible au centre social CAF situé 1-3, rue Eugène Oudiné, mais aucune contribution n'est à recenser.
- Une adresse mail dédiée à la concertation : concertationbedieroudine@imaginons.paris qui a permis aux habitants de poser des questions et de faire part de leurs avis sur le projet (6 contributions recensées).
- Une page web dédiée reprenant tous les éléments du projet et de la concertation sur le site www.paris.fr , dans la rubrique « Urbanisme et Équipements Publics »

Pendant près de trois ans, de 2016 à 2018, cette concertation a :

- mobilisé des habitants ayant un « sentiment d'abandon » ou éloignés des démarches de concertation ;
- mis en place une démarche complète et novatrice, où le choix d'un scénario d'aménagement a été soumis au vote des habitants ;
- enrichi le projet urbain.

Ce bilan est destiné à être publié par arrêté municipal.